

**OPTION INTERNATIONALE DU
BACCALAURÉAT ESPAGNOL
(O.I.B.)**

Références :

- Arrêté du 11 mai 1981 BOEN n° 22 du 4 juin 1981 ;
- Note de service 84-369 du 4 octobre 1984 (épreuves spécifiques) ;
- BOEN n° 31 du 1 septembre 1994 modification de l'arrêté du 11.05.81 ;
- BOEN n° 46 du 21 décembre 2000 programme Hist-Géo en OIE ;
- **BOEN n°12 du 20 mars 2014** Épreuves spécifiques de l'option internationale
Note de service n° 2014-039 du 17 03 2014 (NOR [MENE1406362N](#)).
- **BOEN n°14 du 2 avril 2015**
Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature espagnoles-sessions 2016 et 2017 NOR :
MENE 1506361N
Note de service n°200015-052 du 18 03 2015
- **BOEN n°30 du 23 juillet 2015**
Programme d'enseignement de langue et littérature espagnoles dans les sections internationales espagnoles
NOR : MENE 1515294A
Arrêté du 25 06 2015 JO du 16 07 2015
- **BOEN n°12 du 20 mars 2014** Épreuves spécifiques de l'option internationale
- **BOEN n°43 du 19 novembre 2015** Épreuves spécifiques de l'option internationale
NOR : MEN 1526226N
Note de service n°2015-192 du 16 11 2015 MENESR – DGESCO A2-1
La présente note de service définit les épreuves spécifiques de l'option internationale du baccalauréat (OIB)
et précise les conditions dans lesquelles doivent être appliquées, pour leur organisation, les dispositions de
l'arrêté du 28 septembre 2006 modifié relatifs aux sections internationales de lycée ainsi que les dispositions
toujours applicables de la note de service n°2005-167 du 24 octobre 2005 modifiée.
Elle entre en application à compter de la session 2016 de l'examen.
Elle abroge la note de service n°2014-039 du 17 mars 2014.

Cette note a pour objectif d'informer les élèves et les familles du projet pédagogique de la section.
Compte tenu de la spécificité de cette formation et des épreuves du baccalauréat, il convient de garder en
seconde et première le caractère « généraliste » dans les séries ES, L et S.
En effet, lors de l'inscription au baccalauréat, le moment est venu de choisir, ou non l'Option Internationale
Espagnol avec ses épreuves spécifiques.

SECONDE

Les élèves qui choisissent l'Option Internationale Espagnol suivent en plus des enseignements communs :

- ☞ 4 h de cours de littérature espagnole
- ☞ 2 h de cours d'histoire-géographie en espagnol

⇒ (Avec des professeurs espagnols nommés par le Ministère espagnol d'Éducation).

NB : 1 h de soutien en espagnol peut être mise en place, si besoin est

A l'issue de la seconde, les élèves peuvent choisir, indifféremment, selon leur projet personnel les séries L,
ES ou S sans restriction, ni exclusive.
Le conseil de classe de fin d'année émet avis et conseil sur la poursuite du cycle secondaire avec ou sans
l'option internationale espagnol.

PREMIÈRE

TERMINALE

Les élèves qui choisissent l'option internationale espagnole suivent l'enseignement commun de leur série respective.

Ils suivent en plus : ☞ 4h de littérature espagnole
 ☞ 2h d'histoire-géographie en espagnol

➤ *(Regroupées pour les trois séries avec un professeur espagnol).*

NB : 1 h de soutien en espagnol peut être mise en place, si besoin est.